

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, IDOPE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme BESSONNEAU, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Anne VOELTZEL	à	André BERNOS
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Sandrine HIRSCHINGER	à	Bernard AURISSET
	Marc OXIBAR	à	Michel ADAM
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	Maylis DEL PIANTA
	Marylise GASTON	à	Bernard UTHURRY
	Jean-Pierre TERUEL	à	Martine MIRANDE

Suppléants : Daniel MEDOU-MARERE suppléant de Christophe GUERY

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

REÇU

RAPPORT N° 151217-06-FIN-

le 24 DEC. 2015

BUDGET ANNEXE DE LA ZAE LAZERES-GURMENÇON SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON ST<sup>E</sup> MARIE

#### BUDGET PRIMITIF 2015

M LACRAMPE rappelle que par délibérations en date du 26 juin 2015, le Conseil communautaire, de par la compétence obligatoire Développement Economique de la CCPO, procédait à la création d'une nouvelle zone d'activités économiques appelée « Lazères – Gurménçon » et, afin d'identifier budgétairement les opérations afférentes à cette zone, décidait du principe de création d'un budget annexe au budget principal de la CCPO.

Le projet de construction de la plateforme Messier sur cette zone arrivant maintenant à sa phase opérationnelle (la construction débutera en janvier 2016), il convient que le Conseil Communautaire vote le Budget Annexe de la ZAE Lazères-Gurménçon.

Ce budget (qui est une comptabilité de stocks) s'équilibre **en fonctionnement** à 327 816 € et fait apparaître :

- en dépenses, les travaux de viabilisation (évalués à 227 k€), les frais de portage (89.5 K€), la valeur vénale du chemin (1 266 €), des frais divers (10 K€)
- en recettes, le coût de revient brut (190.5 K€) et les subventions DETR (68 K€) et Conseil Départemental (68 K€)

**En Investissement**, les dépenses sont principalement constituées des sommes mobilisées par, notamment, le portage de l'EPFL pour le compte de la CCPO, soit 597 000 €, compensé par un emprunt d'équilibre de 787 550 €.

Dans ces conditions,

Oui cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, par 40 voix pour et 2 absentions (Mme GIRAUDON, M. BAREILLE)**

- **APPROUVE** le Budget Annexe de ZAE Lazères-Gurmençon arrêté aux chiffres précités.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 17 Décembre 2015

Suivent les signatures



Affiché le 29.12.2015



Le Président

Daniel LACRAMPE

**REÇU**

le 24 DEC. 2015

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE